Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200081842-20261028-D_26_03_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL AQUA OUEST DU 28 10 2026

L'an deux mille vingt-six, le vingt-huit octobre, à dix-huit heures trente, le comité syndical d'Aqua Ouest, légalement convoqué, s'est réuni en son siège à la mairie de Pacé, en séance publique sous la présidence de M. Hervé DEPOUEZ.

Étaient présents :

M. DEPOUEZ Hervé
M. LE FRÊCHE Antoine
M. PRIZE Laurent
M. CHARDIGNY Thomas
M. GENDROT Rémy
Mme LE BAIL CHEVREAU Dorothée
Mme BELLANDE Stéphanie
M. GUIHEU Jean-Michel
Mme JEZEQUEL Marianne
Mme PAUGAM BERGOT Françoise

Date de convocation : 14/10/2026

Nombre de conseillers en exercice :18
Présents à l'ouverture de la séance : 10

Quorum réuni

Étaient excusés :

Mme ARMAND Régine remplacée par BELLANDE Stéphanie
M. LESNÉ Bruno remplacé par GUIHEU Jean-Michel
M. LAURENT Sandrine remplacée par JEZEQUEL Marianne
Mme TREHIN Myriem remplacée par remplacée par PAUGAM BERGOT Françoise

Étaient absents :

M. ECOLLAN Michel
M.BREMOND Pascal
M. L'HOSTIS Alain
M. DESMOULIN Gil
M. VILBOUX Michel
Mme LEMOINE Anne
M. HUBERT Stéphane
Mme VOLUER Mélanie

Secrétaire de séance :

M. LE FRÊCHE Antoine

Envoyé en préfecture le 30/10/2026
Reçu en préfecture le 30/10/2026
Publié le
ID : 035-200081842-20261028-D_26_03_02-DE

03/02 – 28 octobre 2026

Concession de service public - Modifications du contrat - Avenant n°2

Le rapporteur,

- rappelle que le SIVU est titulaire d'un contrat de concession de service public, pour la gestion et l'exploitation du centre aquatique intercommunal, depuis le 1er janvier 2025, avec la société CA AQUA OUEST, composante de la société Action Développement Loisir, au nom commercial de Récréa. Le contrat comporte plusieurs pièces et 13 annexes.

- explique qu'en pratiquant le contrat de DSP, les élus et les techniciens se sont rendu compte que certains outils et certaines dispositions du contrat étaient difficiles et chronophages à appliquer.

Un travail de simplification a été mené entre les techniciens d'Aqua Ouest et le Délégataire, aboutissant aux propositions de modifications suivantes au contrat :

- Article 18-2 porte sur le GER et la fiche navette trimestrielle. Proposition de suppression de deux mentions :
  - Fréquentations journalières
  - Actions de communication mensuelles
- Article 18-3 Journal d'exploitation : suppression de la mention de la transmission mensuelle dématérialisée.
- Article 39-1 : proposition suppressions enquête sur site internet et audit interne. Mise à disposition des bilans à la demande du délégataire et non plus de transmission automatique. Les principales rubriques sont explicitées dans le rapport annuel.

VU, le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en ses articles L.1411-1 et suivants ;
VU, le Code de la Commande Publique ;
VU, l'ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession ;
VU, le contrat de concession de service publique intervenu le 08 janvier 2025 entre le SIVU Aqua Ouest et la société CA AQUA OUEST, composante de la société Action Développement Loisir, au nom commercial de Récréa.
Considérant l'avis favorable du bureau syndical ;

le comité syndical, après en avoir délibéré,

APPROUVE :
la modification telle que présentée dans le bordereau et synthétiser dans l'avenant N°2 du contrat.

AUTORISE :
le Président à signer toutes les pièces consécutives à ce dossier.

Vote : Unanimité

Quorum réuni : 10 élus présents

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,

pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,

Antoine LE FRECHE.

Le Président,

Hervé DEPOUEZ.

SIVU AQUA OUEST (Ille et Vilaine)